

**SYNDICAT MIXTE
PROVENCE FLUVIALE**

PEOU LE
20.10.24
PREF. 13

COMITE SYNDICAL

30 mai 2024

COMPTE RENDU

30 MAI 2024

Le 30 mai 2024, à dix heures trente, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'hôtel du Département des Bouches-du-Rhône à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, Mme Sophie DEGIOANNI secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

30 MAI 2024

PRESENTS :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).
- Monsieur Didier REAULT (3 voix)

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVIOL (1 voix).

Représentant de la Commune de Martigues :

- Mme Sophie DEGIOANNI suppléante de M. Gaby CHARROUX (1 voix).

Représentant de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Représentante du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Mandy GRAILLON

Représentant de la Métropole Aix Marseille Provence

- M. Martial ALVAREZ

Représentant de la Communauté Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- M. Jean Michel JALABERT (1 voix) a donné pouvoir à Monsieur Pierre RAVIOL

Représentant de la Commune de Tarascon

- M. Lucien LIMOUSIN (1voix) a donné pouvoir à Mme Danielle MILON

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 9 avril 2024

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2 - Approbation des conventions financières relatives aux études nécessaires au projet de travaux

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 30 mai 2024, dans les locaux de l'hôtel du Département des Bouches-du-Rhône à Marseille, le quorum étant atteint,

A décidé :

- d'approuver les trois conventions financières, déclinées par site et relatives aux études nécessaires au projet de travaux ;
- d'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte à signer ces trois conventions annexées au rapport.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3 - Modification de la Convention de mise à disposition des services du Département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

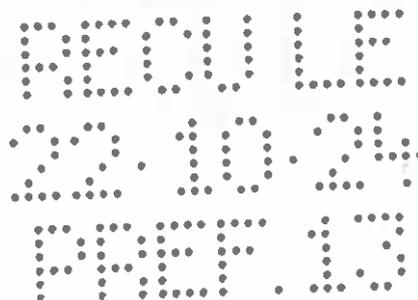
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 30 mai 2024, dans les locaux de l'hôtel du Département des Bouches-du-Rhône à Marseille, le quorum étant atteint,

A décidé :

- d'approuver les deux conventions de mise à disposition des services du Département, dont les projets sont annexés au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte Provence Fluviale à les signer.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

31000
20000
10000
0



OBJET : Approbation du compte-rendu de séance du comité syndical du 30 mai 2024

Le 15 octobre 2024, à dix heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'hôtel du Département des Bouches-du-Rhône à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, M. Martial ALVAREZ étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).
- Monsieur Yves VIDAL suppléant de Mme Mandy GRAILLON (3 voix)
- Mme Corinne CHABAUD suppléante de M. Didier REAULT (3 voix)

Représentant de la Métropole Aix Marseille Provence

- M. Martial ALVAREZ (1 voix)

Représentant de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

PRESENTS NE PRENANT PAS PART AU VOTE :

- M. Florian SALAZAR-MARTIN suppléant de M. ALVAREZ

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Mandy GRAILLON
- M. Didier REAULT

Représentant de la Communauté Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- M. Jean-Michel JALABERT (1 voix) a donné pouvoir à Mme Danielle MILON

Représentant de la Commune de Tarascon

- M. Lucien LIMOUSIN (1voix) a donné pouvoir à Mme Danielle MILON

Représentant de la Commune de Martigues

- M. Gaby CHARROUX (1 voix)

31039
4012
01344

DELIBERATION

OBJET : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 30 mai 2024

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

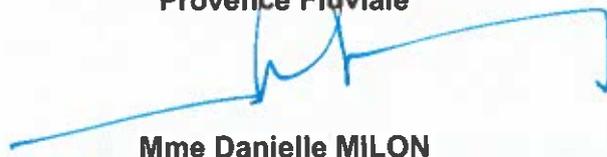
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en séance publique le 15 octobre 2024 dans les locaux de l'hôtel du Département des Bouches-du-Rhône à Marseille,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver le compte-rendu de séance du comité syndical du 30 mai 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**



Mme Danielle MILON

31 03 94
45 01 94
01 03 94